



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47
Votants : 50 jusqu'à 18h30 puis 52
Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-164

VIE COURANTE
12- ENFANCE

**ALSH : Approbation de la modification de la grille tarifaire en vigueur pour la période
du 1^{er} octobre 2020 au 3 juillet 2021**

Afin de résoudre les difficultés rencontrées par l'ALSH de Moëlan sur Mer liées aux effectifs conséquents sur le temps du repas, il est proposé d'expérimenter une offre d'accueil sans repas sur cet ALSH uniquement.

Il y a lieu de compléter la grille tarifaire existante en créant pour les familles qui fréquentent l'ALSH de Moëlan, un tarif à la demi-journée sans repas, à compter du 1^{er} octobre pour l'ALSH de Moëlan.

Grille tarifaire ALSH actuellement appliquée :

Tranches			Tarifs ALSH 2020-2021			
			Journée	1/2 Journée*	Mini-camps 2 jours	Mini-camps 3 jours
1	0	650	6,20 €	4,05 €	20,50 €	30,80 €
2	651	800	9,70 €	6,80 €	32,50 €	48,80 €
3	801	1150	11,40 €	8 €	38 €	57 €
4	1151	1300	13,60 €	9,50 €	45.10 €	67.70 €
5	1301	1700	14,60 €	10,20 €	48,60 €	72,90 €
6	1701	et +	14,90 €	10,40 €	49,60 €	74.40 €

Grille proposée :

Tranches			Tarifs ALSH 2020-2021				
			Journée	½ journée*	½ journée sans repas	Mini-camps 2 jours	Mini-camps 3 jours
1	0	650	6.20 €	4.05 €	2.03 €	20.50 €	30.80 €
2	651	800	9.70 €	6.80 €	3.40 €	32.50 €	48.80 €
3	801	1150	11.40 €	8 €	4 €	38 €	57 €
4	1151	1300	13.60 €	9.50 €	4.75 €	45.10 €	67.70 €
5	1301	1700	14.60 €	10.20 €	5.10 €	48.60 €	72.90 €
6	1701	Et +	14.90 €	10.40 €	5.20 €	49.60 €	74.40 €

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER, la modification de la grille tarifaire en vigueur avec l'ajout d'un tarif pour une demi-journée sans repas, telle que proposée.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE, la modification de la grille tarifaire en vigueur avec l'ajout d'un tarif pour une demi-journée sans repas, telle que proposée.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC